

---

### Mairie – réunion du conseil municipal du 12 mars et du 11 avril 2018

---

#### Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2017, vote du compte administratif 2017, Affectation de résultat,
- Vote du budget primitif 2018, Vote des subventions, Vote des taux d'imposition.
- Questions diverses.

#### Séance du 12mars 2018 :

**Sont présents :** Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Jacky LEGRAND – Thomas CONFAIS – Hervé GLORENNEC

**Absents excusés :** – François GONDINET donne son pouvoir à Max CONFAIS – Stéphane DUMAS –

**Absents :** Sébastien COUVREUX – Christophe VINCENT – Karine OLLIVIER – Philippe DE BROUCKER –

**La séance** est ouverte à 20h00.

#### Convention d'entretien de la commune avec La Baronnie :

L'entretien des lieux publics de la commune est effectuée par l'agent communal de La Baronnie.

La charge représente une journée de travail par semaine.

La convention de partage avec La Baronnie est envoyée à la signature.

Le conseil adopte à l'unanimité la convention.

#### Rétrécissement de la voie à l'entrée rue du Parc :

Certains véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse dans le village rue du Parc.

En collaboration avec le Département (la DDTM), le conseil municipal étudie l'opportunité de déposer un rétrécissement ou une chicane à l'entrée du village.

---

#### Séance du 11avril 2018 :

**Sont présents :** Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Sébastien COUVREUX – Jacky LEGRAND – Hervé GLORENNEC – Karine OLLIVIER – Thomas CONFAIS – François GONDINET

**Secrétaire de séance :** François GONDINET

**Absents excusés :** Philippe DE BROUCKER – Christophe VINCENT

**Absents :** Stéphane DUMAS –

#### Comptes 2017 et budget 2018 :

Les comptes de fonctionnement et d'investissement **2017** :

- Les recettes sont de 152.148,19 €uros – constituée par la part fiscale communale et les dotations de l'état.
- Les dépenses de fonctionnement sont de 97.830,33 € – investissement de 23.087,95 €.
- l'excédent annuel est de 31.229,91 €

Concernant le **budget 2018** :

- Le taux de prélèvement communal reste inchangé.
- Les dépenses associatives sont votées à l'unanimité par le conseil.  
Une subvention nouvelle de 50 € est accordée aux collégiens ayant obtenu leur brevet.

Tel que nous l'observons depuis le début du mandat, l'excédent d'exercice reste toujours positif. Cette gestion nous permet de continuer à investir, sans augmenter la charge fiscale de la commune. Cependant, en 2018, nous subissons une baisse de 10 % des dotations de l'état.

Une partie de l'excédent positif est rendu possible grâce à la participation des habitants à la propreté de leurs espaces publics mitoyens, le long de leur propriété.

Le Conseil municipal vous remercie pour la participation de chacun.

### Les travaux de La Folie :

Les travaux engagés de La Folie sont en train d'être terminés. Les bordures seront mises en herbes.

### La carte S.P.I. de l' EPN :

Les nouvelles cartes d'accès – (cartes « S.P.I. ») – sont desservies à la demande sur le site internet de l' E.P.N., par le lien « <http://www.evreuxportesdenormandie.fr> » → « mes démarches » → « portail citoyen ».

Vous devrez fournir en ligne une photo d'identité et un justificatif de domicile.

Cette information a été diffusée sur le journal de l' E.P.N. de janvier-février-mars 2018.

La carte donne accès aux services de l' EPN suivants :

- À la déchetterie St Laurent de Guichainville, et de St André de l'Eure.
  - Elle sera exigée à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2018.
- Pour l'accès au service bus de l' EPN.
- À la piscine.
- À la médiathèque.

Cette carte est personnelle et nominative, elle devra être constituée pour chaque membre de la famille.

### Le site internet de la mairie de St Germain de Fresney :

La mairie de St Germain va transférer son site internet sur l'infrastructure informatique proposé par l' EPN.

La nouvelle adresse internet vous sera communiquée dès sa mise en service.

### Le bâtiment de l'ancienne école de St Germain :

La mairie prévoit la réfection du bâtiment de l'ancienne école.

Le conseil étudie plusieurs possibilités d'utilisation.

### Commémoration du 08 mai :

À la mairie de St Germain, le mardi 08 mai à 11h00, lors de la cérémonie commémorative, sera déposée une gerbe de fleur devant le monument aux morts.

Nous sommes tous invités à participer.

Après la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert dans la salle de la du conseil.